



Tél. 04.72.85.85.60
FAX 04.72.85.85.64
E-mail : fantinr@emile-maurin.fr

A tous les clients d'EMILE MAURIN utilisateurs
de revêtement électro zingué bichromaté jaune
(Chrome 6 / hexavalent)

LYON, le 3 juillet 2014

OBJET: Fin de vie du revêtement zingué bichromaté jaune/noir (Chrome 6 hexavalent)

Cher Client,

L'Union Européenne interdit un certain nombre de substances qui ont un impact sur l'homme ou l'environnement.

Dans le cadre de ces mesures, la substance **ZINC BICHROMATÉ** (protection contre la corrosion) que vous nous commandez fait partie de cette liste.

En effet, les chromes hexavalents tolérés depuis 2007 vont être définitivement interdits à l'utilisation **au plus tard le 21 septembre 2017**.

Pour rappel, l'obtention de la demande d'exploitation pour pouvoir faire ce traitement de surface est faite par la préfecture moyennant un coût d'utilisation.

Afin de favoriser l'application de l'interdiction d'utilisation du **ZINC BICHROMATÉ**, la CRAM ne délivre plus la licence, exception faite à un coût très élevé si l'utilisation est motivée par l'impossibilité technique de substituer le chrome 6.

Au regard de cette interdiction d'utilisation, nous vous informons que nos sous-traitants et fournisseurs nous ont annoncé l'arrêt d'exploitation des bains de zinc bichromaté à fin 2015.

Plusieurs solutions de substitution existent : 99% de nos clients les ont adoptées depuis 2005. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous mettre en relation avec votre interlocuteur Emile MAURIN afin de prendre les dispositions nécessaires à ce changement de traitement de surface sur vos pièces.

Veillez agréer, Cher Client, en l'expression de nos salutations distinguées.

Romain FANTIN,
Responsable Technique